

Réunion de la circonscription de St Germain – en – Laye I et II

15 Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

- 1 - Restaurer l'image de l'Ecole :
 - en visant un enseignement de qualité,
 - en sélectionnant des enseignants compétents
- 2- Réinstaurer le respect mutuel dans le climat de l'école : entre élèves, élèves/enseignants, parents/enseignants
- 3 - Travailler sur la prévention avant d'en arriver à la sanction
- 4 - Enseignants et parents doivent avoir un même discours face à l'enfant
- 5 - Associer des sanctions au règlement de l'Ecole, ne pas permettre l'impunité
- 6 - Créer une « Ecole » des parents (pour ceux qui ne s'occupent pas correctement de leurs enfants)
- 7- Eviter une spécialisation trop tôt : jusqu'au BAC, l'enseignement devrait être le même pour tous, l'orientation spécifique se faisant après.
- 8 - Aider les élèves à mieux se connaître pour affronter du mieux possible leur avenir
- 9 - Redonner, à chaque élève l'estime de soi
- 10 - Structurer la personnalité des élèves : travailler sur les « Savoirs et « Savoirs être ».
- 11 - Apprendre à vivre en tant que citoyen
- 12 - Différencier « Education » et « Enseignement »
- 13- Donner du sens à ce que font les élèves : travailler davantage par projets

16 Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

- 1 - Valoriser les situations de communication en prenant le temps de parler : parents/enseignants, élèves/enseignants
- 3 - Un temps payé, donné par les entreprises, aux parents élus pour assister aux réunions
- 4 - Reconsidérer le métier d'enseignant
- 5 - Redéfinir les critères d'évaluation des enseignants

6 -Les conseils d'Ecole : cadre dans lequel on devrait mener à bien des projets pédagogiques.
Actuellement, il s'agit plus de réunions de représentation.

18 Comment, en matière d'Education, définir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

1 - Si décentralisation :

- les moyens donnés aux communes doivent être contrôlés par l'Etat dans le cadre d'une égale prise en charge pour tous les élèves de toutes les communes
 - cohérence souhaitée entre responsabilités et moyens
 - contrôle de l'état qu'en aux programmes et aux examens
 - contrôle de l'Etat qu'en au statut de l'enseignant
-